

# TUTORIEL



Donner mon consentement  
pour recevoir des lettres  
recommandées  
électroniques



# Règlementation

Depuis le 29 juin 2019, le décret n° 65-223 a été modifié par le décret n°2019650.

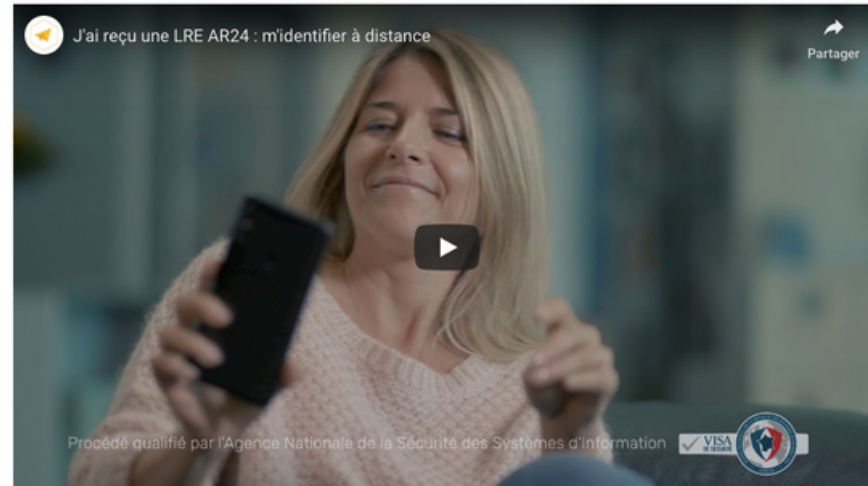
Désormais, vous pouvez donner votre consentement en ligne, par tout moyen conférant une date exacte.



Ainsi, votre syndic vous permet de donner vos consentements directement sur le site d'AR24.fr en quelques clics.

# Donner votre consentement en quelques clics sur AR24.fr

Je donne mon consentement à recevoir des LRE



Afin de vous permettre de réceptionner vos lettres recommandées sans avoir à vous déplacer en bureau de Poste, **AR24** a sélectionné le prestataire de confiance AR24 pour l'envoi de lettres recommandées 100% électroniques.

AR24 est un prestataire de lettres recommandées électroniques reconnu par l'Etat français. A ce titre le service est présent dans le [catalogue des solutions qualifiées par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information](#) ainsi que sur la [liste de confiance de la commission européenne](#).

Pour réceptionner votre première lettre recommandée électronique, il faudra ouvrir l'avis de passage, reçu dans votre boîte mail, envoyée par l'adresse [notification@ar24.fr](mailto:notification@ar24.fr), et vous identifier en quelques secondes en :

- Prenant en photo votre pièce d'identité
- Prenant une courte vidéo de vous en lisant 3 chiffres

Automatiquement les technologies d'AR24 vérifieront que vous êtes bien le destinataire de la lettre recommandée et que personne n'usurpe votre identité. Une fois la première identification effectuée, vous pourrez demander des codes qui vous seront transmis par email pour recevoir vos prochaines LRE.

**IMPORTANT : Une fois la vérification effectuée toutes les données liées à votre identité sont supprimées, conformément aux règles imposées par la CNIL et la Règlementation Générale de Protection des données**

**CNIL** | PROTÉGER les données personnelles  
COMMISSION NATIONALE | ACCOMPAGNER l'innovation  
INFORMATIQUE & LIBERTÉS | PRÉSERVER les libertés individuelles



Raison sociale :

Prénom\* :

Nom\* :

Adresse e-mail\* :

Je donne mon consentement à recevoir des LRE

Cliquez sur le lien que votre syndicat de copropriété vous a envoyé par email.

Remplissez les champs en bas de page puis cliquez sur le bouton "Je donne mon consentement".

# Valider votre choix

Rieul Allibert de Va...

Nouvel envoi

Mes e

## Je donne mon consentement à recevoir des LRE

*Je confirme avoir compris que pour effectuer la vérification d'identité nécessaire à la réception de ma LRE j'aurai besoin :*

- d'un ordinateur\* ou d'un téléphone **avec caméra**
- ainsi que d'une **pièce d'identité en cours de validité et en bon état.**

*\* : D'un ordinateur équipé d'un navigateur compatible (Google Chrome, Opera)*

Valider mon choix

Cochez la case si vous possédez bien un ordinateur ou un téléphone avec caméra ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité et en bon état.

Cliquez sur le bouton "valider mon choix".

# Confirmer votre consentement

- Après avoir validé votre choix, vous allez recevoir un mail de AR24 pour confirmer votre consentement.
- Sur ce mail, cliquez sur le bouton "confirmer".
- Félicitation, vous avez donné votre consentement.



Bonjour,

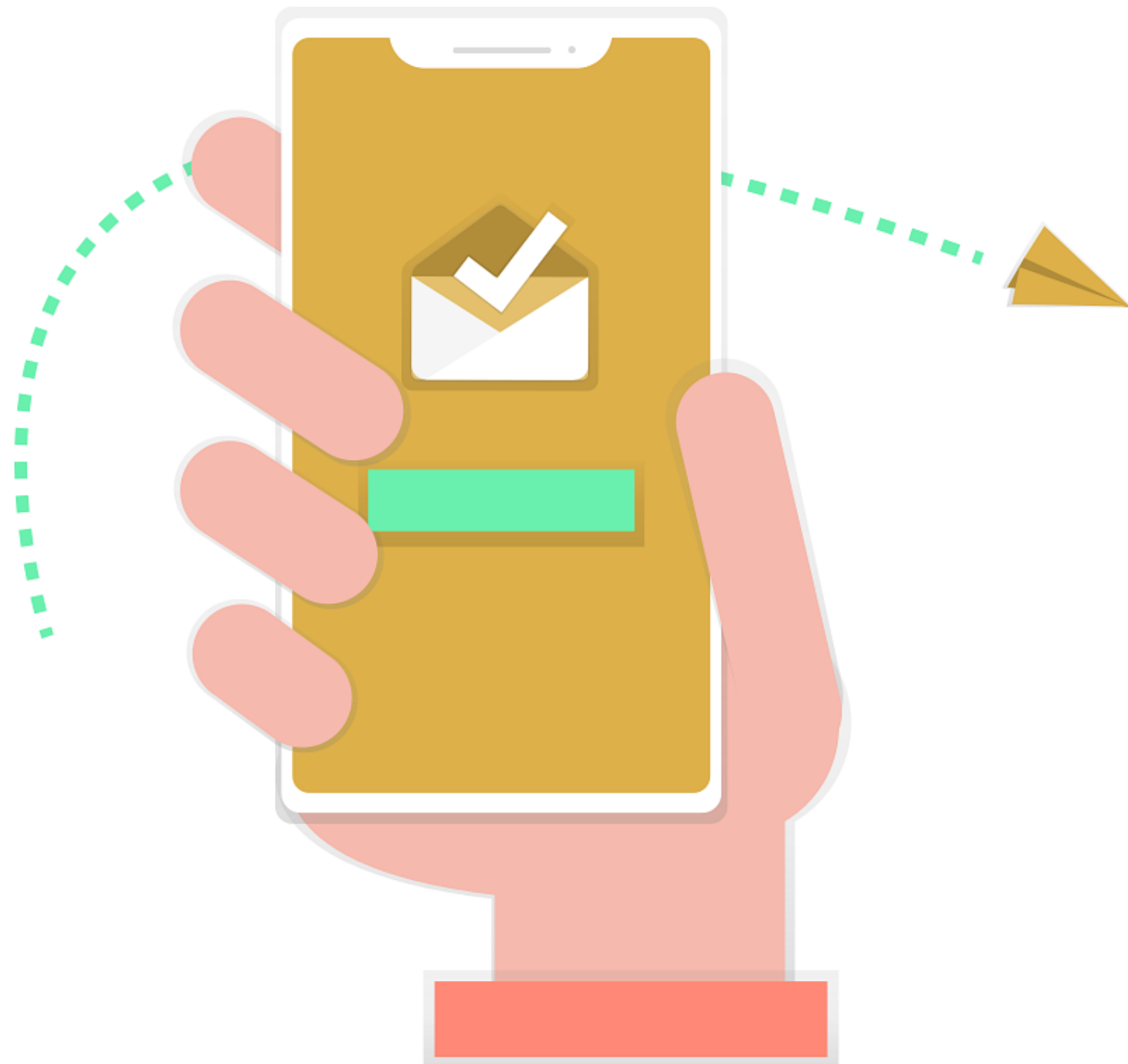
Félicitations !

Vous n'êtes plus qu'à un pas de donner votre consentement pour recevoir des lettres recommandées électroniques. Pour cela, veuillez suivre le lien ci-dessous :

[Confirmer](#)

A bientôt,  
L'équipe d'AR24

# Rappel



- Le consentement lie l'expéditeur et le destinataire : Vous donnez votre consentement à recevoir des lettres recommandées électroniques seulement de la part de votre syndic de copropriété.